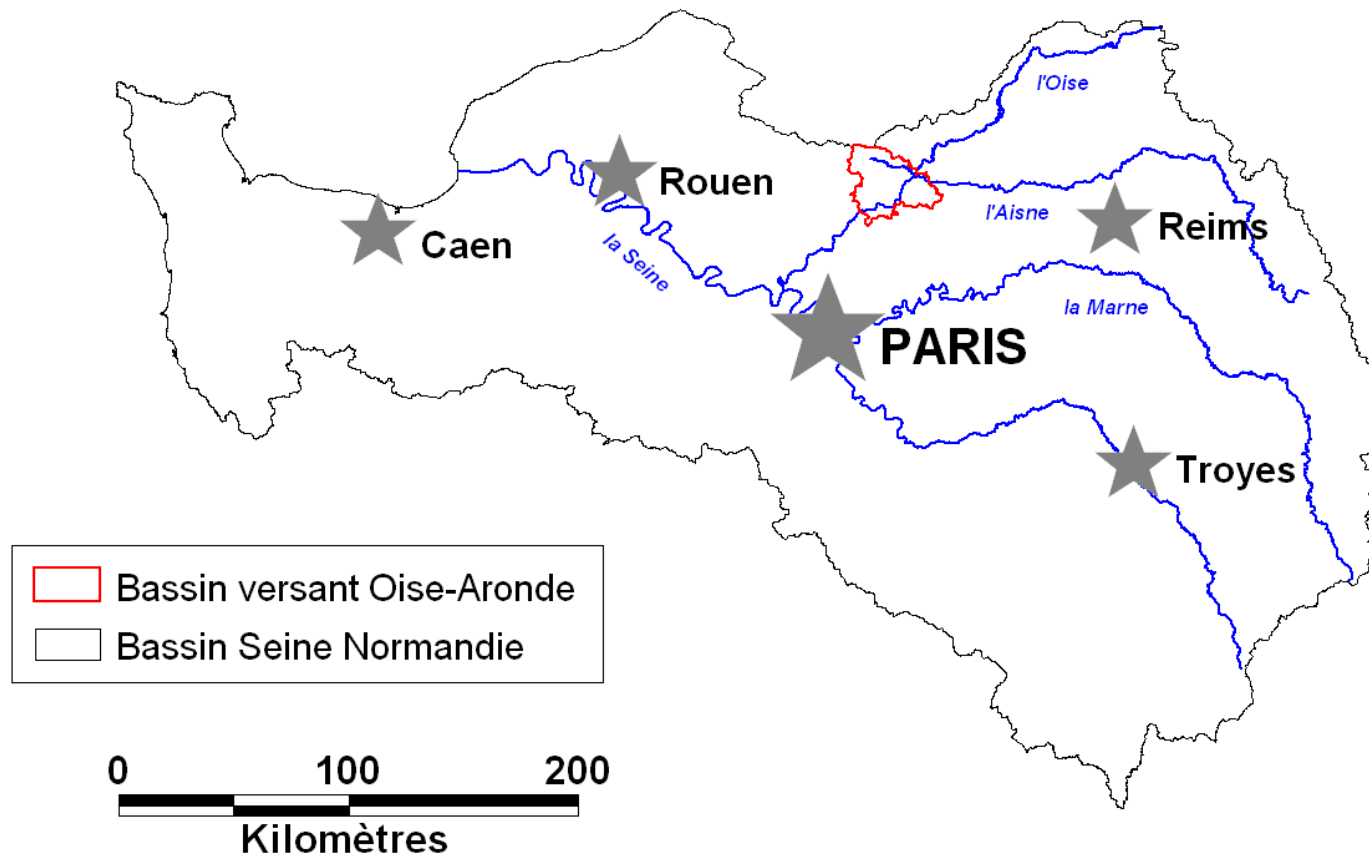




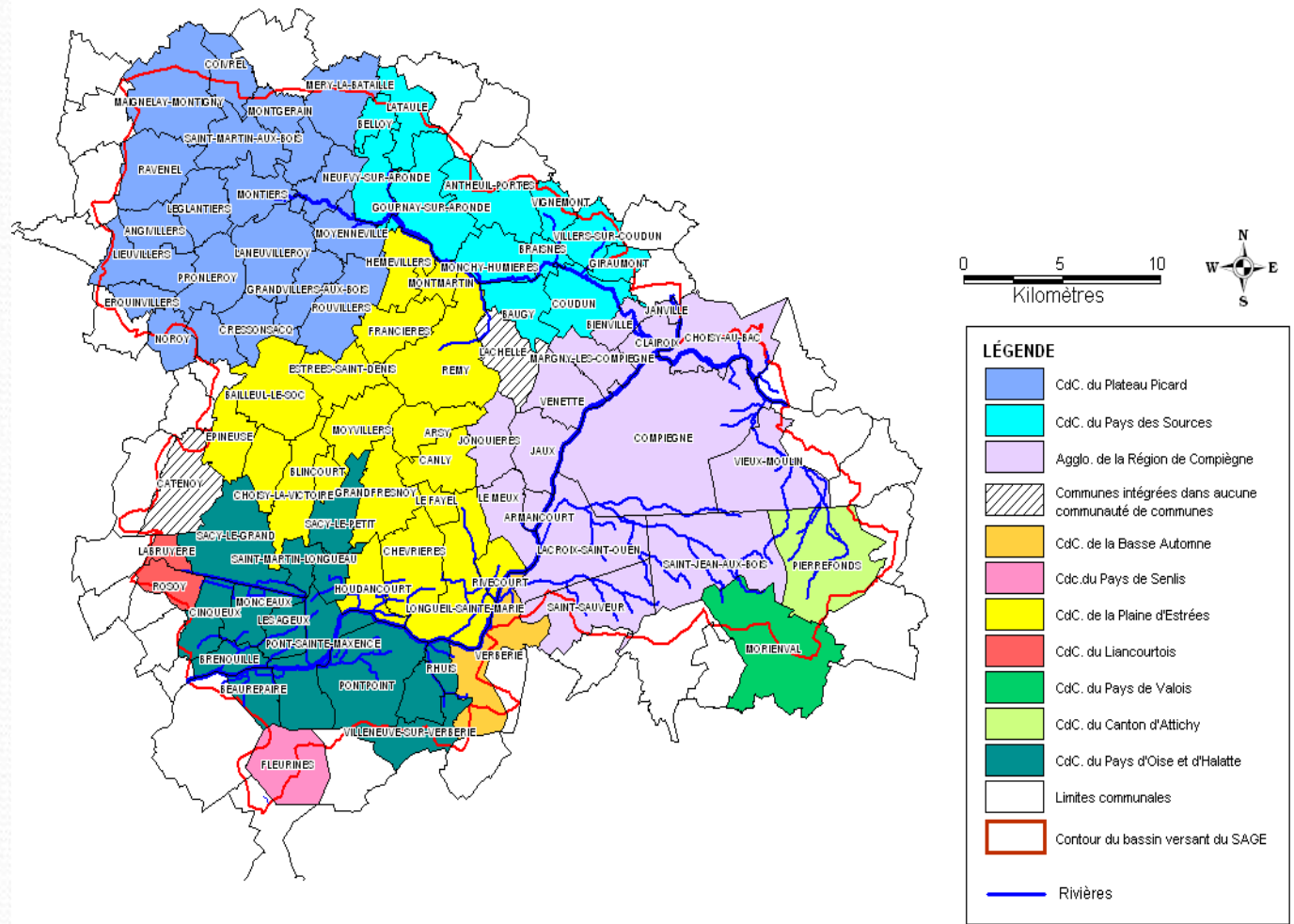
Assemblée générale de l'ASYBA
07 décembre 2012 - Limésy

SAGE Oise-Aronde

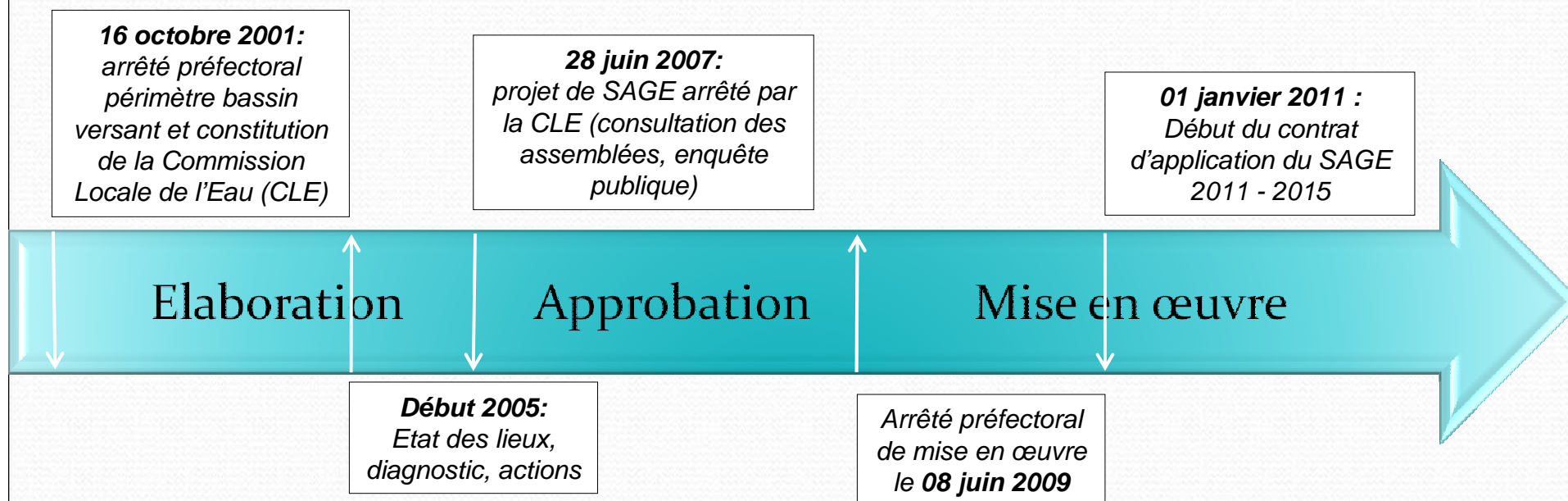
Localisation du bassin Oise-Aronde



Répartition des EPCI sur le territoire du SAGE Oise-Aronde



Les étapes pour la mise en place du SAGE Oise-Aronde



Création du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) le 01^{er} février 2010 dont le périmètre est identique à celui du SAGE

- La composition des membres (communes et EPCI) a orienté la décision de mettre en place un syndicat mixte fermé



Les objectifs du SAGE Oise-Aronde : le PAGD

- 1) Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE
- 2) Maitriser les étiages
- 3) Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi
- 4) Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source
- 5) Sécuriser l'alimentation en eau potable
- 6) Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques
- 7) Maitriser les risques de pollution des eaux liées à la présence de sites industriels pollués et de substances polluantes
- 8) Maitriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements



Les objectifs du SAGE Oise-Aronde : le Règlement

1. PRIORITÉS d'USAGE

Article 1er – Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable

2. REGLES PARTICULIERES POUR ASSURER LA RESTAURATION ET LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Article 2 – Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités

Les compétences du SMOA:

- Elaboration, suivi, mise en œuvre, révision du SAGE
- Réaliser des études identifiées dans le SAGE lorsqu'il y a un intérêt de les mener à l'échelle du bassin
- Le syndicat peut réaliser des travaux à l'échelle du bassin pour le compte de ses membres.

Le fonctionnement:

- 3 ETP : 2 animateurs et 1 assistante administrative
- Budget 2012 : 350 000 euros
- Financement: 50% cotisations des membres et 50% subventions (Région, Agence de l'eau)

Les atouts

Cohérence entre périmètre du SAGE et périmètre syndical – légitimité d'intervention

Rôle de coordinateur des actions de la gestion de l'eau à l'échelle du SAGE

SMOA reconnu comme un acteur important du territoire sur lequel les collectivités peuvent s'appuyer techniquement

Les faiblesses

Ambigüité dans notre rôle assistance technique auprès des porteurs de projets

Possibilité d'évolution des statuts du SMOA pour offrir des services supplémentaires notamment aux syndicats de rivière (suivi de travaux de petits aménagements en rivière)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Fabien BLAIZE
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de Ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE CEDEX

fabien.blaize@smoa.fr
03.44.09.64.98

www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr